

À titre d'exemple, certes émanant du petit bout de la lorgnette, on relèvera que la première plaidoirie en flamand à la Cour de cassation n'a été admise qu'en 1932, la Cour considérant le flamand comme étant un « idiome inintelligible » allant par ailleurs jusqu'à considérer l'édiction d'une législation linguistique comme une menace pour l'unité nationale (p. 215).

Il est remarquable de constater en refermant l'ouvrage que par la narration de l'histoire d'une seule de nos multiples institutions, la Cour de cassation, sous un seul angle, la séparation des pouvoirs, le lecteur a l'impression de pénétrer plus profondément que jamais dans l'évolution la plus intime de ce pays complexe.

La triple formation de l'auteur de l'ouvrage était vraisemblablement indispensable pour obtenir un pareil résultat.

LUC MISSON

\* \* \*

**Réalités et fictions du droit des garanties**, sous la direction de MICHÈLE GRÉGOIRE, Larcier, 2011, 594 pages, 185 €.

Cet ouvrage passionnant est un magnifique hommage rendu à l'éminente juriste qu'est le professeur ANNE-MARIE STRANART. Dans le domaine du droit des garanties, qui touche principalement au droit des sûretés et au droit judiciaire, madame STRANART a écrit plusieurs études remarquables, nourries d'une pensée rigoureuse et marquées par une science sans faille, qui maintes fois ont profondément inspiré la jurisprudence et ont été annonciatrices d'évolutions qui se sont produites ultérieurement.

Ce livre reproduit un certain nombre d'écrits de madame STRANART, accompagnés de commentaires et de contributions de plusieurs de ses anciens collaborateurs sur les thèmes qu'elle avait traités.

Parmi ces sujets, on mettra en évidence ceux que madame STRANART a consacrés au gage, aux référés commerciaux, à l'immunité d'exécution des personnes publiques, à l'hypothèque pour toutes sommes, à la saisie-arrêt bancaire et aux sûretés issues de la pratique.

L'ouvrage se termine par l'énumération des fonctions exercées par madame STRANART à l'ULB et de ses publications et conférences.

\* \* \*

**Burgerlijk Wetboek**, Bruges, Die Keure, 2011, 831 pages, 69 €.

Une équipe de plus d'une vingtaine de personnes se consacre chaque année à l'actualisation et à la réédition du code civil commenté publié en néerlandais aux éditions Die Keure.

L'ouvrage, coordonné par M. DAMBRE, S. STIJNS, G. VERSCHULDEN et H. VUYE, présente les différents articles du code civil par chapitre et par section, chacune d'entre elles comportant une bibliographie générale avec tous les renvois utiles à la doctrine la plus importante et la plus actuelle. Certains articles bénéficient, en outre, d'une bibliographie.

Chaque disposition du code civil est suivie d'un résumé de la jurisprudence appliquant ou interprétant celle-ci et, le cas échéant, des renvois sont effectués vers les commentaires et les chroniques de jurisprudence les plus pertinents. Enfin, de nombreux articles ou sections du code civil sont suivis d'un commentaire circonstancié des auteurs.

Dans un second tome, (*Burgerlijk Recht, Bijzondere Wetgeving*), les auteurs ont poursuivi leur remarquable travail par un commentaire des textes légaux de droit civil qui ne trouvent pas leur place dans le code civil.

Ces lois spéciales sont divisées en six catégories étant le droit des personnes et de la famille (adoption, pensions alimentaires, capacité des mineurs, état civil, successions, protection de la jeunesse, régimes matrimoniaux, droit médical, nationalité, respect de la vie privée, tutelle, ...), le droit des biens (assainissement des sols, bois et forêts, superficie et emphytéose, ...), le droit des contrats (droit de la consommation et pratiques du marché, vente internationale, loi Breyne, sécurité des produits et des services, ...), le droit de la responsabilité (indemnité des victimes de troubles de voisinage résultant de travaux publics, responsabilité pour les produits défectueux, ...), le droit des professions (notariat, architecte, géomètre-expert, agent immobilier, prestation de services, ...) et le droit des personnes morales (spécialement le code des sociétés).

L'ensemble constitue une somme impressionnante de travail à l'accès aisé et maniable, dont une nouvelle édition est attendue chaque année. Il s'agit là d'un outil remarquable à l'usage des praticiens qui ne trouve hélas pour l'heure de pendant francophone.

BENOÎT KOHL.

